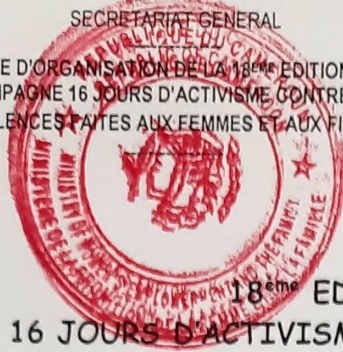


35 REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME ET DE LA  
FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

COMITE D'ORGANISATION DE LA 18<sup>eme</sup> EDITION DE LA  
CAMPAGNE 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES  
VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX FILLES



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF WOMEN'S  
EMPOWERMENT AND THE FAMILY

GENERAL SECRETARIAT

ORGANISING COMMITTEE OF THE 18<sup>TH</sup> EDITION OF  
THE 16 DAYS ACTIVISM CAMPAIGN ON VIOLENCE  
AGAINST WOMEN AND GIRLS

18<sup>eme</sup> EDITION DE LA CAMPAGNE MONDIALE  
« 16 JOURS D'ACTIVISME CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET  
AUX FILLES »  
25 novembre - 10 décembre 2024

**THEME :**

**« RIPOSTER ET SE RECONSTRUIRE APRES LES  
VIOLENCES »**

**TERMES DE REFERENCE**

## I. HISTORIQUE DE LA CAMPAGNE 16 JOURS

Les « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles » sont une campagne mondiale qui commence le 25 novembre, lors de la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » et se termine le 10 décembre avec la « Journée des Droits de l'Homme ».

Cette campagne internationale qui vient rappeler l'urgence de lutter partout dans le monde contre les injustices que subissent les femmes et les filles a été lancée par des activistes lors de l'inauguration de l'Institut international pour le leadership des femmes en 1991. Elle vise à sensibiliser l'opinion publique sur l'impact de la violence sur les femmes et les filles et à susciter l'engagement en faveur du changement de comportement tout en offrant aux personnes et aux organisations y compris les Nations-Unies et les partenaires du monde entier, une stratégie de mobilisation et d'action pour renforcer les efforts de sensibilisation, de plaidoyer, de partage des connaissances et d'innovation.

Elle repose sur six principes clés que sont :

- l'approche centrée sur la survivante ;
- la non-discrimination et l'inclusion : « Ne laisser personne de côté » ;
- faire entendre la voix des jeunes féministes et des organisations dirigées par des jeunes;
- honorer et reconnaître les mouvements de femmes et leur leadership dans la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en général ;
- mettre en place des stratégies gouvernementales pour prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles ;
- développer l'approche transformative.

En appui à cette initiative de la société civile, le Secrétaire Général des Nations Unies, Antonio Guterres, appelle à une action mondiale pour accroître la sensibilisation, galvaniser les efforts de plaidoyer, partager les connaissances et les innovations pour mettre fin à la Violence faite aux femmes et aux filles (VFFF) à travers la campagne mondiale « Tous Unis » lancée en 2008<sup>1</sup>. Cet effort de plaidoyer pluriannuel vise à prévenir et à éliminer les violences faites aux femmes et aux filles dans le monde.

## II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, au-delà du fait de se définir comme des enjeux politiques, ont progressivement gagné une place importante dans l'agenda des droits humains et de l'action humanitaire. C'est en termes de pandémie que ces violences sont désormais appréhendées, car elles demeurent la violation la plus répandue et la plus étendue (ONU, 2023), générant des millions de

---

<sup>1</sup>United Nations (2024, Octobre 4). *Unite\_16 Days\_Note conceptuelle*.

victimes de façon visible<sup>2</sup> et invisible<sup>3</sup>. Ces victimes sont soumises au quotidien, à des brutalités plus insidieuses qui les affectent indépendamment de leur âge, de leur statut économique, de leur niveau d'éducation ou de leur origine sociale<sup>4</sup> tout en influant sur leur intégrité physique et leur santé mentale.

À l'approche de l'examen du 30<sup>ème</sup> anniversaire de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et suite à l'appel lancé par le Sommet sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) de 2023 en faveur d'une accélération des progrès vers la réalisation de l'Agenda 2030, la violence à l'égard des femmes et des filles reste extrêmement répandue dans les espaces privés et publics sous toutes les formes, y compris sa manifestation la plus extrême à savoir les meurtres des femmes et des filles<sup>5</sup>.

Au Cameroun, spécifiquement, les chiffres communiqués par diverses sources associatives et institutionnelles, depuis le début de l'année 2024 sont accablants on dénombre une soixantaine de cas de féminicides. Quatre ans plus tôt déjà, l'Institut National de la Statistique (2020) soulignait l'ampleur des violences faites aux femmes sur toute l'étendue du territoire camerounais. Les résultats de l'EDS 2018 révélaient que 39% des femmes ont fait l'objet de violences physiques depuis l'âge de 15 ans, 7% de femmes enceintes sont victimes des violences physiques, environ 11% sont mariées précocement, 13% ont été victimes de violences sexuelles et 22% ont enduré des violences émotionnelles et psychologiques.

Au plan international, la Déclaration et le Programme d'Action de Beijing ont été adoptés lors de la quatrième conférence mondiale sur les femmes en 1995. A cet effet, le programme d'action réaffirme le principe fondamental selon lequel les droits des femmes et des filles sont "une partie inaliénable, intégrale et indivisible des Droits de l'Homme universels". Sur la question de la réparation des préjudices et les services d'accompagnement des survivantes de VBG, la recommandation 35 de la Convention sur l'élimination de toute forme de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) recommande dans son paragraphe 33 de mettre en œuvre les mesures suivantes en ce qui concerne les réparations des Violences sexuelles et basées sur le Genre :

- une compensation pécuniaire ;
- des services juridiques, sociaux et sanitaires ;
- des services de santé sexuelle, reproductive et mentale pour un rétablissement complet ;
- une satisfaction et des garanties de non-répétition.

En effet, ces réparations devraient être adéquates, rapidement attribuées, holistiques et proportionnelles à la gravité du préjudice subi. Faisant référence à la

---

<sup>2</sup> DEQUIRE, A. F. (2015). Les violences faites aux femmes, un combat séculaire. *cairn info, Sciences humaines et sociales*, pp. 390-393.

<sup>3</sup> Clair, I. (2012. ). *Sociologie du genre*, Paris: Armand Colin.

<sup>4</sup> DEQUIRE, A. F. (2019). Les violences faites aux femmes dans le monde : une pandémie? *Pensée Plurielles*, pp. 21-33.

<sup>5</sup> UN. (2024, Octobre 4). *Unite\_16 Days\_Note conceptuelle*

reconstruction psychologique après le viol, AYANNA Mouflet, une activiste martiniquaise, soulignait que la « reconstruction psychosociale » des femmes victimes de violences sexuelles est (...) un passage obligé de la reconstruction globale de la société.

Au plan régional, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits de la femme en Afrique, adopté en 2003 (Protocole de Maputo) et ratifié par le Cameroun en 2012 promeut à travers ses dispositions le droit à la vie, à l'intégrité et à la sécurité de la personne (Art 4), la protection des femmes contre la violence, y compris les pratiques traditionnelles néfastes (Art 5), et la protection des femmes dans les conflits armés.

Au niveau national, le Cameroun a ratifié la quasi-totalité des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs à la protection et la promotion des droits des femmes et des filles. L'arsenal juridique national est très riche, de la Constitution de 1996 au Code Pénal de 2016, le principe de l'égalité des sexes est affirmé. Des efforts continuent d'être menés à l'instar du plaidoyer pour mettre fin à l'impunité des auteurs, l'élaboration d'un avant-projet de loi contre les violences faites aux femmes et aux filles, les renforcements des capacités des acteurs de la chaîne d'intervention sur les violences basées sur le genre, des plaidoyers pour la création de plus d'espaces sûrs, l'internalisation des dispositions internationales et régionales ratifiées par le Cameroun et l'arrimage sur le cadre juridique national pour ne citer que ceux-là.

### III. PRESENTATION DU THEME

Cette année, le Cameroun s'arrime au thème retenu par les Nations Unies à savoir : « **Riposter et se reconstruire après les violences** ». Ce thème est interpellateur à plus d'un titre. Il vise les mesures mises en place en matière de prévention, protection, et prise en charge des victimes/survivantes et les stratégies de mobilisation des ressources adoptées pour permettre leur réinsertion socio-économique. Par ailleurs, ce thème s'adosse au thème prioritaire de la 69<sup>ème</sup> session de la Commission de la Condition de la femme (CSW) à savoir « **l'examen et l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des résultats de la 23<sup>ème</sup> session extraordinaire de l'Assemblée générale** », notamment le domaine portant sur les violences à l'égard des femmes.

Les survivantes doivent prendre conscience de leur situation, en dénonçant les violences subies pour briser le silence. A cet effet, un accent doit être mis sur les mécanismes de répression des auteurs afin que les survivantes se sentent plus en sécurité.

La reconstruction passe par un accompagnement spécifique qui tient compte de la dimension holistique de la gestion des cas et de la complémentarité des acteurs de la chaîne d'intervention dans la gestion des cas de VBG. Comment aider la survivante/victime à continuer à mener une vie normale après les violences ? Quels sont les types d'accompagnement dont doit bénéficier la survivante ? A travers la reconstruction, l'occasion est donnée de réfléchir sur le fonctionnement et l'efficacité des

mécanismes d'accompagnement des survivantes mis en place tant par le gouvernement que les autres acteurs.

Cette année, la campagne "Tous Unis" vise à mobiliser autour des priorités de l'examen de Beijing +30 sur l'urgence de renforcer la responsabilisation de tous, gouvernement, Partenaires Techniques et Financiers, Organisations de la société civile, secteur privé, communautés, leaders d'opinions, les familles...) pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Elle appelle à des actions concrètes, notamment amener les auteurs responsables à rendre des comptes et améliorer la prise en charge holistique grâce à des stratégies nationales dotées de ressources suffisantes et le financement accru des mouvements de défense des droits des femmes (UN, 2024).

## IV. OBJECTIFS

### 1. Objectif général

Renforcer les mécanismes de lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

### 2. Objectifs spécifiques :

- Renforcer les capacités des acteurs sur les mécanismes de prévention et de répression des violences, de protection et de prise en charge des victimes et des survivantes ;
- Optimiser le fonctionnement des plateformes de lutte contre les VBG ;
- Susciter l'engagement des décideurs pour l'adoption d'une Loi sur les violences faites aux femmes et aux filles.
- Inciter les professionnels des médias et les influenceurs à adopter des approches innovantes dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles ;
- Vulgariser les services de prise en charge des survivantes/victimes ;
- Investir sur les survivantes/victimes.

### 3. Résultats attendus

- Les capacités des acteurs sur les mécanismes de prévention et de répression des violences, de protection et de prise en charge des victimes et des survivantes sont renforcées ;
- Le fonctionnement des plateformes de lutte contre les VBG est optimisé ;
- Les décideurs sont engagés en faveur de l'adoption d'une loi sur les violences faites aux femmes et aux filles ;
- Les médias et les influenceurs adoptent des approches innovantes dans la lutte contre les violences à l'égard des femmes et des filles ;
- Les services de prise en charge des survivantes sont vulgarisés ;
- L'investissement sur les survivantes est effectif.

## V. ACTIVITES

### Au niveau central

- Lancement national de la Campagne ;
- Table ronde des donateurs sur l'initiative spotlight ;
- Table ronde des acteurs de justice sur l'état des lieux du cadre normatif pour la protection des femmes et des filles ;
- Evaluation des Gender Desk ;
- Plaidoyer pour la création des One Stop Centers pour une meilleure prise en charge des Violences Basées sur le Genre ;
- Inauguration de l'espace sûr pour les femmes et les filles au quartier Fouda à Yaoundé ;
- Intensification de la lutte contre les féminicides ;
- Poursuite des activités de la campagne HeForShe ;
- Intensification de la promotion de la masculinité positive ;
- Renforcement des capacités des acteurs de prise en charge ;
- Production du magazine "Voice" pour l'amplification des voix de femmes et des jeunes filles leaders ;
- Organisation des activités communicationnelles (SMS, spots, capsules documentaire, conférences débats, émissions et débats radio-télévisés causeries éducatives et cliniques socio juridique) ;
- Suivi des activités des plates-formes régionales de prise en charge des VBG ;
- Conception et production de supports de communication.

### Au niveau déconcentré

- Remise des kits d'autonomisation économique aux femmes et filles survivantes ;
- Organisation de sessions de renforcement des capacités dans divers domaines ;
- Émissions et débats radio-télévisés causeries éducatives et cliniques socio juridique) ;
- Confection et diffusion de dépliants, roll- up, gadgets, T-shirts, affiches ;
- Dissémination de documents sur les Violences Basées sur le Genre ;
- Communication sur les mécanismes de lutte contre les violences basées sur le genre et les services disponibles ;
- Evaluation du fonctionnement des plateformes régionales ;
- Dissémination du magazine "Voice" sur l'amplification des voix de femmes et des jeunes filles leaders au niveau local.

## VI. PARTIES PRENANTES

- Administrations publiques, parapubliques ;
- Secteur privé ;

- Collectivités territoriales décentralisées ;
- Partenaires au développement ;
- ONG et les organisations de la société civile ;
- Leaders traditionnels, communautaires et religieux ;
- Milieux extra- scolaires, scolaires et universitaires.

## **VII. METHODOLOGIE.**

La 18<sup>ème</sup> édition de la campagne mondiale « 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes et aux filles » se déroulera, sur l'ensemble du territoire national. L'accent sera mis sur les activités de communication, de renforcement des capacités et de suivi.

Le MINPROFF produira un rapport national. Les rapports des services déconcentrés, des OSC, ONG et des administrations partenaires sont attendus au niveau central du MINPROFF, au plus tard deux semaines après la campagne.